

**DESTINATAIRES :** M<sup>e</sup> Paul-Matthieu Grondin, Bâtonnier du Québec  
M<sup>e</sup> François Bibeau, président de la Chambre des notaires  
M. Louis Morneau, sous-ministre associé, Direction générale des affaires municipales, MSP  
M<sup>me</sup> Line Fortin, sous-ministre associée, Direction générale des services correctionnels, MSP  
M<sup>me</sup> Édith Bresse, gestionnaire régionale, gestion des plaintes, Services correctionnels du Canada  
M<sup>e</sup> Annick Murphy, directrice des poursuites criminelles et pénales, DPCP  
M<sup>e</sup> André-A. Morin, directeur du Bureau régional du Québec, au Service des poursuites pénales du Canada  
M<sup>e</sup> Yvan Niquette, président de la Commission des services juridiques  
M. Pierre Bleau, directeur national des services en santé mentale et en psychiatrie légale  
M. Richard Carbonneau, directeur de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité, MJQ

**EXPÉDITEURS :** M<sup>e</sup> Paul Charbonneau, directeur général des services judiciaires de la Métropole  
M<sup>e</sup> Marjorie Forgues, directrice générale des services judiciaires de la Capitale-Nationale et des régions

**DATE :** Le 4 mai 2020

**OBJET :** **Audiences en salle virtuelle**

---

Dans le contexte de la crise sanitaire qu'a entraîné la COVID-19, le ministère de la Justice du Québec, à l'instar de plusieurs ministères et organismes, a mis en place différentes mesures afin de contrôler et endiguer la propagation du virus dans la population. Le ministère de la Justice, de concert avec ses partenaires, dont la magistrature, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, a modifié ses façons de procéder, de manière à réduire les déplacements et à favoriser l'application des directives émises par la Direction de la santé publique du Québec.

...2

Afin de répondre aux besoins urgents dans le contexte de la pandémie et de maintenir un certain niveau d'activité, le Ministère a grandement accéléré certains travaux en matière de transformation de la justice.

Les efforts se sont ainsi centrés sur l'utilisation accrue des moyens technologiques pour permettre au système de justice de fonctionner tout en respectant les mesures de distanciation physique. Ainsi, nos équipes s'affairent, en étroite collaboration avec la magistrature, à la mise en place des salles virtuelles pour l'audition de certains dossiers.

Mises à la disposition de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, les salles d'audience virtuelles ont pour but de permettre l'audition des causes déterminées par la magistrature.

Les salles d'audience virtuelles sont accessibles par l'entremise de la plateforme WebRTC. Deux types d'audiences peuvent s'y tenir :

- Les audiences en salle **virtuelle** : Toutes les parties prenantes (juge, parties, avocats, personnes intéressées, journalistes) participent ou assistent à l'audience en étant à l'extérieur du palais de justice.
- Les audiences en salle **semi-virtuelle** : Le juge et le greffier-audienier peuvent être présents physiquement en salle d'audience, alors que les parties, les avocats, les personnes intéressées, les journalistes et le public doivent se connecter à distance, à l'aide de la plateforme WebRTC. Certaines de ces personnes pourraient également être présentes physiquement à la demande du juge.

### **Projet pilote**

Le projet a démarré sous la forme d'un projet pilote à la Cour supérieure. Ainsi, depuis le 14 avril 2020, trois salles virtuelles sont disponibles au palais de justice de Québec et depuis le 20 avril 2020, six salles sont offertes au palais de justice de Montréal. L'implantation graduelle se poursuit à la Cour d'appel, à la Cour supérieure et à la Cour du Québec. Les travaux avancent rapidement et les réflexions s'effectuent en continu afin de préciser la façon d'œuvrer dans ces nouveaux environnements.

Vous pouvez constater qu'il s'agit d'un projet porteur pour le ministère de la Justice. Les parties prenantes sont invitées à prendre part à ce changement qui comporte de nombreux bienfaits pour les justiciables, les partenaires, la magistrature, le personnel et les citoyens.

Dans ce contexte, à titre de partenaire de l'activité judiciaire, nous sollicitons votre collaboration pour participer à l'implantation de ce projet. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre connaissance du guide d'utilisation joint avant votre première utilisation de la nouvelle plateforme, pour vous familiariser avec les étapes de connexion.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle bonne collaboration.